



Règlement Général Championnats Départementaux Séniors, Jeunes & Vétérans Comité 26/07 Saison 2019-2020

Préambule

Ces championnats seront organisés de manière éco-responsable. Ils feront l'objet d'une demande de label Agenda 21 et Ecobad de la FFBaD.

Article 1

Ce présent règlement doit être connu de tous les clubs, présidents, coachs, entraîneurs et doit être affiché sur les Championnats Départementaux.

Article 2

Les Championnats Départementaux Séniors, Jeunes & Vétérans (CDSJV) sont des appellations décernées par la Commission Départementale Jeune (CDJ) et la Commission Adulte, sous l'égide du Comité, et planifiés en début de saison selon des modalités et le calendrier.

Article 3

Les CDSJV sont ouverts à tous les joueurs garçons et filles de poussins à vétérans licenciés du Comité 26/07 et de ses clubs.

Article 4

Tous les joueurs participants aux CDSJV doivent avoir une tenue correcte, respectant la réglementation fédérale.

Article 5

La catégorie Poussins jouera sur des terrains sans le couloir du fond et le filet rabaisé à 1 m 40.

Le tableau Minibads n'aura pas lieu sur les CDSJV.

Article 6

Aucun surclassement de la part des joueurs ne sera autorisé sur les tableaux jeunes, minibad compris. En revanche, l'organisateur se réserve le droit de surclasser des joueurs au sein des tableaux jeunes en cas de regroupement de catégories par manque d'inscrits. Les vétérans ont la possibilité de s'inscrire en sénior ou vétéran.

Article 7

En senior, une fois les inscriptions closes, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Les tableaux seront ainsi équilibrés en regard du classement CPPH de chaque joueur.

En vétéran, une fois les inscriptions closes, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Les tableaux seront ainsi équilibrés en regard du classement CPPH de chaque joueur.

Les vétérans qui le souhaitent pourront s'inscrire en senior. Le comité, en accord avec le juge-arbitre, et en l'absence de précision sur la feuille d'inscription, fera jouer en senior les vétérans si les inscriptions sont trop peu nombreuses.

Organisation Codep 26/07

Article 8

Le comité désignera un JA d'un club drômardéchois sur les CDSJV
Les dates des CDSJV seront fixées en début de saison par le comité.

Article 9

Pour la communication des CDSJV, le comité utilisera en amont son site et son Facebook. Le comité se chargera de la réalisation et de la diffusion (dans les clubs, sur les TDJ) de l'affiche et de la plaquette.

Article 10

Le comité attire l'attention des clubs recevant les CDSJV sur une capacité d'accueil minimum.

Il est notamment fortement recommandé de pouvoir disposer d'au moins 7 terrains.

Les clubs peuvent choisir d'accueillir les CDSJV sur deux salles, mais dont la distance entre les deux, reste raisonnable.

Article 11

La réception et la saisie des inscriptions sont faites par le comité qui transmet ensuite le fichier au juge arbitre qui après vérifications donne son aval pour l'envoi des convocations.

Article 12

Le Comité devra envoyer dans les trois jours suivant la compétition le fichier à la ligue au service homologation : sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 13

Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBaD. Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant retenu par le comité devra être en vente les jours de la manifestation et sera précisé dans le règlement particulier.

Article 14

Le comité a la possibilité, en cas de manque de participants, d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories séniors avec vétérans. Il a également la possibilité de regrouper plusieurs catégories jeunes. En aucun cas, des jeunes seront regroupés avec des séniors et vétérans.

Article 15

Le comité archivera les feuilles de matchs pendant les 2 mois suivants la compétition.

Article 16

Le comité enverra les convocations à au moins J-7 par courriel avec un plan d'accès, des informations sur les affectations par salles, les coordonnées d'une personne en cas de problème le jour de la compétition ou d'oublis de saisies, forfaits.

Inscriptions

Article 17

Les inscriptions doivent parvenir au comité 15 jours avant la date des CDSJV avec le règlement, aucune dérogation ne sera accordée, passée la date limite d'inscriptions.

Article 18

Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscriptions seront dus (sauf forfait justifié par un certificat). Les responsables de club sont tenus de respecter leurs engagements.

Article 19

Selon la capacité d'accueil des clubs recevant, une limitation du nombre d'inscrits pourra être mise en place. Les critères d'acceptation des inscriptions devront être repris au Règlement Particulier des CDSJV.

Financier

Article 20

Le prix de l'inscription pour le CDSJV du Comité 26/07 est voté en Comité Directeur.

Le montant de l'inscription pour le CDSJV de simple, est de 8€ pour les catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior. Et de 14€ pour les seniors et vétérans. Pour le CDSJV de double, il est de 11€ pour les catégories de poussin à junior pour un ou deux tableaux. Les seniors et vétérans devront s'acquitter de 18€ pour un ou deux tableaux.

Article 21

Le Comité fournira des récompenses pour les vainqueurs et finalistes de chaque tableau. Les joueurs mineurs ne pourront pas être récompensés par : de l'argent, de l'alcool et/ou du tabac.

Le comité fournira un cadeau de bienvenue.

Sportif

Article 22

Une fois la phase de poule effectuée, le tournoi de chaque catégorie se déroule en tableau par élimination directe jusqu'à la finale. La phase de poule pourra être précédée d'une phase de qualification dans les tableaux jeunes. Aucune « petite finale » départageant le 3ème du 4ème ne sera organisée.

Article 23

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBad, 2 sets gagnants de 21 points.

Article 24

Si la configuration de la salle le permet, les matchs seront scorés par les joueurs selon le principe suivant :

- le gagnant d'un match de poule score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
- le perdant d'un match du tableau final score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre

Réclamations

Article 25

Le juge-arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

Article 26

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition

Article 27

Une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès du comité départemental par le président du club du joueur concerné.

Article 28

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions du Comité Directeur du Comité. Le Comité Directeur votera une décision qui sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Litiges

Article 29

Un appel pourra être fait de la décision du Comité Directeur auprès de la commission régionale des litiges.

Liste des abréviations

Comité 26/07: Comité Départemental Drôme Ardèche

CDJ : Commission Départementale Jeunes

CDSJV : Championnat Départemental Sénior, Jeunes et Vétéran

FFBaD : Fédération Française de Badminton

JA : Juge Arbitre



Cahier des charges Championnat départemental Seniors, Jeunes et vétérans

Le Comité Drôme Ardèche de badminton a la charge totale de l'organisation du CDSJV.

Le club hôte recevra 10% des bénéfiques de la manifestation. Exemple : si le comité gagne 1000€ sur la manifestation (recettes – dépenses), le club hôte percevra 100€.

Dans tous les cas, le club hôte pourra récupérer les volants usagés.

Le club hôte s'engage à mettre à disposition :

- Le gymnase de la commune (Possibilité d'avoir un courrier du comité si besoin)
- Des poteaux suffisamment lestés supportant les filets pour équiper l'ensemble du plateau sportif
- Des filets
- Des tables et chaises
- L'espace buvette avec 1 frigo.
- 1 personne du club dans le comité d'organisation et qui sera présente le weekend de la compétition
- Des bacs de tri dans une démarche développement durable.

Dans la mesure du possible, le club hôte peut mettre à disposition le petit matériel de la buvette (Machine à café, à paninis, hot dogs etc..).